



Commune de Thervay

# Thervay



## Réunion du conseil municipal du 16 décembre 2016

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 12 décembre 2016

Présents : 9

Secrétaire de séance : MAURIN Marie-José

Absent excusé : M BERNARD Philippe a donné procuration à M PHILIPPON Franck, M ECARNOT Stéphane a donné procuration à M. CHAMPONNOIS Alain.

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 5 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1.Approbation du rapport annuel 2015 du Syndicat des Eaux:**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable élaboré par le syndicat des eaux et d'assainissement de Montmirey, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

### **2.Renouvellement assistance technique départementale: compétence assainissement collectif.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de l'assistance technique départementale au prix de 0.40€ par habitant soit  $380 \times 0.40 = 152$  € .

### **3.Repas des anciens 2017**

Le traditionnel repas de l'amitié entre les "Anciens" du village et le Conseil Municipal aura lieu le 15 janvier 2017 à 12heures dans la salle des fêtes de Thervay.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 35€ par personne pour ce repas.

#### **4.Décision modificative n°2- Budget communal- opération d'ordre budgétaire travaux SIDEC.**

Afin de solder l'affaire SIDEC de renforcement BT poste OUGNEY, il faut effectuer des opérations d'ordre budgétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la Décision Modificative.

#### **5.Vote du quart des crédits en investissement budget communal et assainissement :**

Afin de ne pas bloquer les investissements et en attendant le vote du budget prévu en mars prochain, il est proposé de voter le quart des crédits d'investissement sur la base du budget 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le quart du budget d'investissement soit :

##### **BUDGET COMMUNAL**

- CHAPITRE 21 : 24 775€

- CHAPITRE 23 : 9 812.50€

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- CHAPITRE 21 : 500.00€

-CHAPITRE 23 : 150 141.47€

#### **6. Bail location vestiaire stade ACCA.**

Bail renouvelé jusqu'en 2018.

#### **7.Subventions et convention de l'Agence de l'Eau pour la future station d'épuration.**

L'agence de l'eau nous alloue une subvention de 428 165€ pour les travaux de la nouvelle station d'épuration.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

#### **8.Subventions du Conseil Départemental pour la future station d'épuration.**

Le Conseil Départemental nous alloue une subvention de 17 057€ pour les travaux de la nouvelle station d'épuration

#### **9.Subventions du Conseil Départemental pour la réfection de la voirie communale.**

Le Conseil Départemental lors de sa commission du 5 décembre a émis un avis favorable sur le dossier de réfection de voirie communale et nous alloue une subvention d'un montant de 7 326€ pour la réfection de la rue de la Creuse( à partir de la rue du Moulin) jusqu'à la départementale, et la rue du Village.

Le coût de ces travaux s'élèvent à 36 631€ moins la subvention soit 29 305€.

#### **10.Questions diverses**

- ONF: 250 m3 de bois vendu à la Scierie LEBLANC d'Arc-et-Senans pour un montant de 22 500€.

- Défibrateur: Madame Sandra GELEY propose deux dates de formation **gratuite** qui se dérouleront à la caserne des pompiers:

Le jeudi 26 janvier 2017 à 19h30

Le jeudi 9 février 2017 à 19h30

Toute personne intéressée peut venir s'inscrire en mairie aux heures d'ouverture.

- Circuit Quad: Un circuit permanent pour quads est en cours d'élaboration en partenariat avec l'office du tourisme. Ce circuit prévoit un passage dans notre forêt communale sur la route forestière du canton des Vernayes.

L'application du code forestier s'applique sur l'ensemble de la forêt communale et stipule en vertu de l'article R331-3 l'interdiction et la pratique du tout-terrain aux engins motorisés en forêt.

Dans ce contexte l'ONF nous demande d'appliquer les dispositions prévues par le code forestier relatives à la réglementation de la circulation en forêt lorsque nous serons consulté dans le cadre de ce projet.

La prochaine réunion est fixée le 27 janvier 2017 à 20H30.

Fin séance 22H45.